



Restons sur les chemins

Ici aussi, respectons les précieuses cultures et prairies aménagées pour la biodiversité.

A Genève, nos agricultrices et agriculteurs s'engagent pour préserver la nature.



Pénétrer dans une surface agricole – champ cultivé, prairie, jachère, haie, etc. – est passible de sanction (art. 5 RPRur).

